

COM42Pour diffusion **IMMÉDIATE**

Achalandage accru au parc Joseph-Allard et au centre nautique La Ville restreint l'accès en privilégiant les résidents et les abonnés

Châteauguay, le 16 juillet 2020 – En raison du fort achalandage observé depuis le début de l'été dans certaines installations, l'accès au parc Joseph-Laberge de même qu'au centre nautique et à son satellite, la Pointe nautique, sera **restreint à partir du samedi 18 juillet**. Seuls les résidents et les détenteurs d'abonnements pourront y avoir accès, et ce, jusqu'à nouvel ordre.

La Ville espère ainsi accroître l'accessibilité de ces populaires endroits aux citoyens et aux abonnés, alors que la hausse de fréquentation des sites nautiques enregistrée depuis le début de l'année peut nuire à l'expérience des utilisateurs et occasionner certaines problématiques, par exemple sur les besoins en stationnement.

Un contrôle routier sera exercé à l'intersection de la rue Notre-Dame Nord et du boulevard D'Youville. Une preuve de résidence sera exigée, ou encore une passe de saison pour l'accès au centre nautique. À défaut de présenter de tels documents, les gens se verront refuser l'accès et devront rebrousser chemin.

Le site de l'île Saint-Bernard n'est pas visé par ces restrictions.

Port du masque obligatoire au kiosque d'accueil du centre nautique

Conformément à l'application des nouvelles normes gouvernementales dans les lieux publics fermés, le port du masque sera obligatoire au kiosque d'accueil du centre nautique à compter du samedi 18 juillet. Le port de masque à l'extérieur n'est pas obligatoire tant que la distanciation sociale est respectée.

- 30 -